

# Téléphonie par Internet: ce qui nous attend

**Philippe  
Angelozzi**

Secrétaire général  
de l'USPI Genève



Au plus tard à la fin de 2017, la téléphonie analogique traditionnelle disparaîtra. En effet, Swisscom prépare, dès aujourd'hui, la migration de tous ses abonnés vers la téléphonie par Internet (IP). Ce changement touchera également les systèmes d'alarme et les ascenseurs. Les gérants d'immeubles suivent ce dossier de près afin d'accompagner au mieux cette transition et de permettre aux utilisateurs et locataires de bénéficier de ce progrès technologique.

Tous les pays européens préparent la mue de la téléphonie fixe basée sur le réseau numérique. L'idée de cette migration vers la téléphonie IP est de se greffer sur le réseau informatique mondial. La voix est numérisée, puis acheminée sous forme de paquets comme n'importe

quelles autres données. Cette évolution préfigure une nouvelle ère de la communication. Elle comporte de nombreux avantages: il sera, par exemple, possible d'accéder à ses données à partir de n'importe quel terminal. Un autre avantage sera l'apparition de numéros de téléphone universels, c'est-à-dire qu'il ne faudra pas changer de numéro en cas de déménagement dans un autre pays. Enfin, les numéros indésirables pourront être bloqués et les indications enregistrées dans l'annuaire téléphonique apparaîtront sur l'écran.

Selon Swisscom, la majorité des clients n'aura rien à faire techniquement. Les appareils téléphoniques fixes actuels seront toujours opérationnels, à l'exception des téléphones ISDN et des téléphones à cadran rotatif qui ne seront plus pris en charge et devront dès lors être remplacés. En fonction de l'appareil, certains abonnés devront tout de même installer un modem. Celui-ci leur sera envoyé gratuitement.

De leur côté, les systèmes d'alarme

classiques devront être adaptés. Car, avec la téléphonie par Internet, les appareils devront disposer d'une alimentation électrique. Or, cela n'est pas le cas des appareils actuels. Le prix de raccordement de base ne changera pas, tout comme celui des appels. Et il sera toujours possible de conserver un accès à Internet sans payer pour le service de téléphonie fixe.

Le délai, fixé au 31 décembre 2017, pourrait, dans certains cas, être écourté (lors de la rénovation ou de la mise à niveau de certains sites de quartier). Il semble également qu'une coupure générale du système analogique n'interviendrait pas au 1er janvier 2018 de manière systématique, mais de cas en cas. Toutefois, les personnes concernées devraient être averties.

\*Union suisse des professionnels  
de l'immobilier

[www.uspi-geneve.ch](http://www.uspi-geneve.ch)

